

« TROP SONT À L'ÉTAT D'ABANDON ». En Normandie, 75 % des forêts appartiennent à des particuliers

En Normandie, 75% des forêts sont privées. Et parmi ces parcelles vertes, 30% sont à l'abandon. C'est un véritable casse-tête pour retrouver les propriétaires. Détails.

Le saviez-vous ? En Normandie, sur les 400 000 hectares de forêts recensées, 75% appartiennent à des particuliers ! En tout, on compte 90 000 forestiers privés. Seul hic, au sein de ces forêts privées, 30% des parcelles n'appartiennent... à personne !

On ne sait pas comment les gérer car les propriétaires sont introuvables !, assure Jean-François Jacquet, président du syndicat des forestiers privés du Calvados et de la Manche. Et c'est très compliqué de les retrouver : c'est une véritable problématique pour nous, mais aussi pour l'État et les collectivités.

« Un véritable manque à gagner »

Ce propriétaire de 140 hectares de forêts et de terres agricoles dans le Cotentin assure

que « trop de bois en Normandie sont à l'état d'abandon. À chaque tempête, les arbres tombent et le bois pourrit. C'est dommage quand on connaît le potentiel de ce bois ! C'est un véritable manque à gagner. »

Et parmi les forêts privées qui ont des propriétaires, certaines ne sont pas entretenues. « Les forêts privées sont souvent le fruit de successions, et quand il y a des divisions, les forêts sont abandonnées », souligne Jean-François Jacquet.

Il ne faut pas non plus négliger le coût et le temps que peut représenter l'entretien d'une forêt. « Aller couper un arbre d'une tonne qui est inaccessible n'est pas à la portée de tout le monde, assure ce forestier privé. Il faut être passionné et patient. Car un cycle sylvicole dure entre 40 et 50 ans, voire plus selon les essences. Quand on plante des arbres, c'est pour nos arrière-petits-enfants ! »

Chênes, châtaigniers, hêtres

La gestion d'une forêt, c'est tout un art. « Il ne faut pas croire que les forêts ouvertes au public seraient aussi belles sans le travail incroyable que



75 % des forêts de Normandie sont privées. Et 30% d'entre elles sont à l'état d'abandon. (©ML/Normandie-actu)

fait l'Office national des forêts. Dans une forêt, les arbres se font concurrence entre eux. Et les jeunes arbres sont souvent étouffés par les ronces ou l'ajonc. Sans l'intervention de l'homme, nous n'aurions pas d'aussi beaux itinéraires sylvicoles. »

En Normandie, les forêts sont composées de chênes, de châtaigniers, d'hêtres et

de conifères principalement. « Nous ne pouvons pas mettre n'importe quelle essence, il faut respecter la biodiversité. Et quand on coupe du bois, on doit immédiatement replanter. »

Des arbres marqués par le Débarquement.

En Normandie, les forêts ont aussi pour particularité d'avoir été marquées par le Débarque-

ment. « De nombreux arbres ont conservé les marques d'éclats d'obus et sont pleins de méthane, assure Jean-François Jacquet. Ces arbres ne peuvent pas être sciés car les éclats d'obus détruisent les tronçonneuses. »

Pas simple donc d'être propriétaire d'une forêt. Mais comme la ressource forestière est devenue un véritable or vert, des collectivités mènent des politiques de subventions dynamiques pour les propriétaires privés.

La Région Normandie a mis en place de nombreuses aides pour pousser les particuliers à entretenir leurs forêts. « Beaucoup estiment qu'entretenir une forêt est plus embêtant qu'intéressant. Ils n'ont pas encore saisi l'intérêt économique de leur patrimoine forestier », assure Clotilde Eudier, vice-présidente en charge de l'agriculture à la Région Normandie.

Des forêts à forte valeur ajoutée

Aujourd'hui, la filière bois représente 22 000 emplois en Normandie. « Nous disposons d'un véritable atout économique avec ces forêts qui représentent tout de même

14 % de notre territoire : il y a une carte à jouer. Les forêts normandes, composées de feuillus, sont des forêts à forte valeur ajoutée », continue Clotilde Eudier.

La Région incite donc tous les propriétaires privés, inférieurs à 25 hectares, « car ce sont eux que nous avons du mal à convaincre », à se tourner vers les syndicats forestiers, le centre régional de la propriété forestière en Normandie ou encore les services techniques de la Région pour se renseigner.

Une cartographie à l'étude

Et pour toutes les forêts abandonnées, Clotilde Eudier attend avec impatience qu'une cartographie soit effectuée sur la Normandie avec tous les bois qui existent. « Il y avait un projet avec l'État, mais je ne sais pas où ça en est. »

Que ce soit pour construire des meubles, des maisons, des extensions de bâtiments mais aussi pour chauffer, le bois a une vraie valeur économique. « Et il y a un vrai potentiel en Normandie avec toutes les forêts privées », conclut Clotilde Eudier.

ELLE A CRÉÉ LA MARQUE ÉDITH ET MARCEL.

Aurélie veut conquérir le monde avec ses chaussons

Après avoir travaillé pendant dix dans l'industrie pharmaceutique, Aurélie Varin a décidé de monter son entreprise en créant une marque de chaussons de luxe.

Quitter l'industrie pharmaceutique pour se lancer dans le marché du chausson de luxe, c'est plutôt surprenant ! Pourquoi cette reconversion professionnelle ?

Aurélie Varin : L'idée m'est venue il y a un an, pendant le congé maternité de mon troisième enfant. J'ai travaillé dix ans dans l'industrie pharmaceutique, mais je n'y trouvais plus mon compte. J'avais envie de donner du sens à ma vie. Je voulais créer de l'emploi en France et mettre en valeur le savoir-faire français pour l'exporter à l'étranger.

Pourquoi avoir choisi le marché du chausson de luxe ?

Parce que c'est un marché qui n'existe pas. D'ailleurs, je n'aime pas trop le terme « chausson » qui renvoie une image un peu vieillotte.

Je préfère parler de soulier d'intérieur de luxe. J'ai lancé mon activité en juin dernier en



Originaire de l'Aisne, Aurélie Varin, âgée de 32 ans, vit à Saint-Pierre-des-Iffs. En juin dernier, elle a lancé la marque Edith et Marcel qui propose des souliers d'intérieur de luxe.

créant la marque Edith et Marcel

Edith Piaf et Marcel Cerdan, ce couple mythique des années

1940-1950, qui représente le chic et l'élégance à la française.

Ils sont très connus à l'international.

Où sont fabriqués vos souliers d'intérieur ?

J'ai la chance de travailler avec l'usine Marco à Pont-del'Arche. C'est la plus vieille usine de chaussures de France. Elle a été fondée en 1750. Depuis juin 2018, 300 paires de souliers d'intérieur ont été fabriquées et vendues. Ils sont en cuir d'agneau avec une semelle en chèvre velours. Les matières premières viennent directement d'une tannerie située en Indre et Loire. La boîte à chaussures est fabriquée en Sarthe, le papier de soie vient de Charente et les étiquettes d'Aix en Provence. Bref, tout est made in France.

Qui dit luxe dit aussi marché restreint. Quelle clientèle ciblez-vous ?

En effet, une paire de souliers d'intérieur coûte 249 euros. Le

marché du luxe est trop petit en France. Pour vendre mes produits en grande quantité, je m'attelle à trouver des clients professionnels dans le monde entier. Pour l'instant, mon plus gros client est une boutique japonaise. J'ai également des boutiques clientes en Suisse, aux États-Unis et en France.

Le marché asiatique est très intéressé par le soulier d'intérieur. Par exemple, au Japon, culturellement, il est de coutume de retirer ses chaussures lorsqu'on entre dans une maison et dans certains lieux publics. Mon objectif est de faire de la marque Edith et Marcel, une référence mondiale dans le soulier d'intérieur de luxe.

Propos recueillis par Stéphane Fouilleul L'Éveil de Pont-Audemer